LETTRE

DE

CLAUDE-FRANÇOIS MENESTRIER

A UN DE SES AMIS DE PARIS,

Sur l'établissement, à Lyon, d'une loterie de 700,000 livres pour secourir les malheureux et particulièrement les ouvriers en soie réduits à la misère par la stagnation du commerce et la disette des vivres causée par les guerres de Piémont et de Savoie, en 1699.

MONSIEUR,

Si quand je me séparai de vous pour venir à Lyon, tout Paris n'était occupé qu'à s'entretenir du succès de la loterie que l'on venait d'y tirer en faveur de l'Hôpital Général, je trouvai à mon arrivée dans cette ville tout le monde dans l'attente de celle qu'on venait d'ouvrir pour la maison de la Charité, dont l'institution, comme vous savez, a servi de modèle aux plus grandes villes de France et d'Italie, lesquelles, après avoir admiré l'ordre et l'économie de cette maison établie en faveur des pauvres, ont voulu par une pieuse émulation suivre le même ordre et imiter la conduite que l'on y tient pour le soulagement des pauvres. Cette loterie était la seconde ouverte en faveur de cette maison. Elle avait été précédée d'une autre pour l'Hôpital Général, et toutes trois ont été exécutées avec tant d'ordre et de fidélité, qu'elles ont servi de règle à celles qu'on a proposées du depuis en plusieurs villes de France. Vous serez peut-être bien aise d'apprendre ce qui donna

lieu à ces loteries, et ce qui en a, tout à coup, rétabli ou rendu si commun l'usage.

Les dernières guerres de Savoie et de Piémont, et la disette des vivres causée en partie par ces guerres, aussi bien que la stérilité de quelques années, avaient tellement épuisé les greniers, où nos magistrats ont soin d'avoir des bleds de réserve pour pourvoir aux nécessités de cette ville peuplée d'un grand nombre d'habitants et d'étrangers que le commerce y attire; que les Directeurs de l'Hôpital et de l'Aumône Générale se trouvaient hors d'état d'entretenir les pauvres et les malades qui augmentaient tous les jours, tant par la cessation du commerce que par la cherté des denrées les plus nécessaires à la vie. C'est ce qui réduisit à la mendicité la plupart des artisans, et surtout les ouvriers en soie, qui sont ordinairement plus de quarante mille occupés, quand les temps sont favorables, à fournir tout le royaume d'étoffes et d'autres ouvragess qui se distribuent dans les provinces par le moyen de quatre grandes foires accordées par nos rois avec beaucoup de priviléges en faveur de ce commerce.

Les Directeurs des Hôpitaux, par un zèle infatigable qui ne s'est jamais rallenti, faisaient de grandes avances de leurs deniers pour faire subsister les hospices. Mais ces avances, quelques considérables qu'elles fussent, ne pouvaient suffire à l'entretien ordinaire des pauvres enfermés, ni à la distribution de pain qui se fait, tous les dimanches, en divers quartiers de la ville, pour le soulagement du peuple et des artisans, à qui leur travail ne peut fournir tout le nécessaire pour l'entretien de leurs familles quand elles sont un peu nombreuses. A quoi il faut ajouter les aumônes secrètes des pauvres honteux, dont le nombre par la misère du temps commençait à égaler ceux qui sont en possession d'en recevoir de publiques.

En ces conjonctures si difficiles, les Directeurs firent tous leurs efforts pour pourvoir à la subsistance des pauvres, sans en pouvoir trouver les moyens. On s'était emparé de leurs blés de réserve pour les armées du roi : on ne pouvait en tirer du Dauphiné, qui était le théâtre de la guerre; la Bourgogne n'en avait pas non plus que la Bresse, et quelques autres provinces voisines, ressources ordinaires de cette ville : il n'était pas permis d'en tirer de la Provence ni du Languedoc, qui devaient fournir les armées de mer, les troupes de Roussillon et des côtes de Nice. Il fallut avoir recours aux côtes d'Afrique, dont l'éloignement rendait si chers les transports des grains, que les fonds des hôpitaux et les avances des directeurs n'y pouvaient fournir, sans épuiser ces fonds en peu d'années, comme il arriva en effet.

La paix que le roi a donnée à ses peuples en sacrifiant à leur repos tous les avantages qu'il pouvait tirer d'une guerre si glorieuse au succès de ses

armes, procura d'abord la tranquillité, mais ne fit pas naître l'abondance. Les soldats, malades ou blessés, retournant des frontières du royaume, remplissaient l'hôpital ; les habitants de la campagne dont les maisons avaient été brûlées et les champs saccagés, venaient par troupe implorer la charité de nos concitoyens, assez empêchés de fournir à leurs propres besoins, quand la piété inspira aux directeurs de nos hôpitaux l'invention des loteries.

Ce dessein fut proposé à nos seigneurs les gouverneurs et aux principaux magistrats, qui l'approuvèrent en des occasions si pressantes. Le motif de semblables loteries faites en faveur des pauvres, leur parut un acte de piété où il n'y avait rien de contraire à la justice, ni qui contraignit les particuliers à des contributions forcées, que l'on a le droit d'exiger dans les calamités publiques pour le secours de ceux qui sont réduits à la dernière nécessité, puisqu'en ces conjonctures tout homme est obligé d'aider ses frères, sous peine d'offenser Dieu grièvement par un défaut de charité, laquelle n'est plus seulement de simple conseil, mais devient un précepte en pareille nécessité.

Ces loteries en faveur des pauvres n'ont point d'autres motifs que la charité, et le désir de soulager dans les nécessités pressantes ceux à qui l'on ne peut fournir leurs besoins par des moyens ordinaires ; principalement en des temps où la charité est non-seulement refroidie, mais encore très-difficile à exercer par ceux qui sont les mieux intentionnés pour y trouver des ressources ; ces sortes de loteries non-seulement sont innocentes, mais j'ose avancer qu'on les doit considérer comme des inventions de charité, qui n'ont rien que de louable en ceux qui les entreprennent. La première loterie faite en faveur des malheureux est celle qui se fit à Amsterdam pour la Diaconie Wallone, composée pour la plus grande partie de Français réfugiés (1).

Ce fut un Lyonnais qui en fit la première proposition, le sieur Tronchin du Brueil, et celui qui fut chargé d'en dresser le plan, un autre Lyonnais expatrié, le sieur Jean Tourton, marchand et banquier. Ainsi il est vrai de dire que non-seulement la ville de Lyon a servi de modèle aux autres villes du royaume pour ces loteries en faveur des malheureux ; mais que ce sont deux Lyonnais exilés qui en ont été les premiers inventeurs en Hollande, en 1695. Voici l'ordre qu'on a tenu aux loteries de Lyon, principalement en la dernière de la Charité, que l'on peut proposer pour modèle de celles qui se peuvent faire licitement, puisqu'on ne saurait y apporter plus d'exactitude et de fidélité. Après qu'il eut été résolu par les administrateurs dans leurs

(1) A la suite de la déplorable révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, cinquante mille familles protestantes furent obligées de s'expatrier.

bureaux de se servir, avec la permission des magistrats, de ces moyens innocents de secourir les pauvres, et de maintenir ces maisons de charité, qui étaient en danger de tomber; on fit choix de ceux qui devaient se charger de l'exécution, et comme celle-ci qui fut proposée par l'hôpital de la Charité, en 1699, et qui vient d'être tirée, me paraît l'une des plus régulières que l'on ait faites, c'est celle que je considère comme un modèle le plus exact qu'on puisse suivre.

On commença par demander au roi la permission d'ouvrir cette loterie, en lui exposant les pressants besoins de cette maison, et en lui représentant que l'étendue des charges de l'Aumône Générale avait inspiré aux Directeurs de faire une seconde loterie. On remontra le secours qu'en pouvait tirer une infinité de malheureux, l'exactitude et la fidélité avec laquelle avait été tirée la loterie qu'on venait de faire. Toutes ces raisons persuadèrent le roi de la permettre, ce qu'ils apprirent par une lettre du contrôleur général, l'un des quatre secretaires d'état.

Il fut ensuite arrêté qu'elle serait de sept cent mille livres, dont il serait levé quinze pour cent sur les quatre premiers lots, et dix pour cent sur tous les autres.

Pour remplir cette somme de sept cent mille livres, on fit cinquante mille billets de quatorze livres chacun, dont mille seraient bons lots et les autres quarante neuf mille de nulle valeur.

Le bureau députa pour recevoir ceux qui voudraient prendre des billets trois des administrateurs.

M. de la Valette, président au bureau des finances de la Généralité de Lyon, ancien prévôt des marchands et l'un des présidents de l'Aumône générale, M. de Lafont, ancien échevin, et M. Trollier le jeune, banquier en cette ville, qui s'étant partagés entre eux les cinquante mille billets à distribuer, prirent des registres chiffrés et paraphés par le lieutenant général et par les administrateurs, où ils écrivirent les noms de ceux dont ils recevaient l'argent, et le mirent, tous les huit jours, dans un grand coffre des Archives de la Charité, dont chacun avait une clef différente, afin qu'il ne pût être ouvert que de tous les trois ensemble.

On fit, en même temps, cinquante mille petits quarrés de papier d'une même grandeur, sur lesquels s'écrivaient les noms, la sentence ou la devise de ceux qui avaient donné de l'argent, et l'un des cinquante mille numéros en chiffre et écrit tout au long, pour éviter les erreurs de compte, lesquels billets étaient collés et mis dans une boîte, et un semblable billet était délivré à chacun de ceux qui avaient donné leur argent pour leur servir de mémoire pour leur sûreté.

On en fit cinquante autres mille de la même forme et grandeur, dont quarante-neuf mille et dix étaient blancs, et neuf cent quatre-vingt-dix où étaient écrits les lots selon cette division.

1	1er lot de cinquante mille livres,	50,000
1	2e lot de quarante mille livres,	40,000
1	3e lot de trente mille livres,	30,000
1	4e lot de vingt mille livres,	20,000
1	5e lot de dix mille livres,	10,000
1	6e lot de neuf mille livres,	9,000
3	lots de cinq mille livres chacun,	15,000
4	lots de quatre mille livres,	16,000
5	lots de trois mille livres,	15,000
6	lots de deux mille livres.	12,000
6	lots de quinze cents livres,	9,000
160	lots de mille livres,	160,080
200	lots de 500 livres,	100,000
200	lots de quatre cents livres,	80,000
400	lots de trois cents livres,	120,000

Outre ces bons billets spécifiés et marqués pour la valeur des lots destinés, on déclara que le premier billet tiré, quoique blanc, serait de 3000 livres, ainsi que le dernier de tous; que le billet blanc qui précèderait le gros lot serait de 1500 livres, et le billet qui le suivrait pour autant; que les billets blancs qui précèderaient ou suivraient le second et troisièmes lots seraient de 1000 livres chacun; que le billet blanc qui précèderait le quatrième lot et celui qui le suivrait de 500 livres; ce qui faisait en tout mille bons billets, montant à la somme de 700,000 livres.

Ainsi, sur chaque cinquante billets, il y avait un bon lot à espérer. Ces derniers cinquante mille billets assignés pour l'échute des lots, et qui devaient être mêlés pour être tirés au sort, furent roulés et collés comme les premiers.

Les uns et les autres furent enfermés dans deux grandes caisses de fer blanc, avec une petite ouverture en chacune par laquelle put seulement passer la main d'un enfant qui devait les tirer. Ces boîtes furent faites en forme de roues pour tourner sur leurs essieux, afin que les billets pussent être mêlés d'eux-mêmes sans y mettre les mains.

Enfin l'esprit de cette loterie était que le public ne perdît rien par la concurrence ou rencontre de deux lots. Toutes choses ayant ainsi été ordonnées, on fit savoir que l'on commencerait le 14 avril à ouvrir le sort et à tirer les billets dans une grande salle de l'hôpital de la Charité, où les Directeurs

avaient fait dresser un théâtre avec des siéges et une grande table pour les magistrats qui devaient y présider, et pour les administrateurs qui devaient ouvrir les billets, avec deux autres tables pour les greffiers et contrôleurs qui devaient tenir registre des billets tirés. Les deux roues des billets des personnes et des lots furent posées aux deux bouts de la grande table, des loges furent disposées tout autour de la salle pour les personnes de distinction; le parterre était ouvert à tous venants. Après cette disposition, on prit douze enfants de la Charité, dont chaque jour on en prenait deux au sort pour tirer les billets, l'un de la boîte des noms, l'autre de celle des lots. Ces enfants se tenaient droits, à la vue de tous les assistants, entre la boîte et le vérificateur de chaque côté.

La boîte des billets était à droite, et celle des lots à gauche; on tournait l'une et l'autre plusieurs fois auparavant pour bien mêler les billets.

Après quoi l'enfant qui était à droite commençait à tirer un billet de nom, lequel il donnait au proclamateur, qui le lisait à haute voix deux fois le numéro et le nom ou devise, en même temps l'enfant de l'autre côté tirait un lot, et le donnait au vérificateur, qui l'ouvrait et déroulait comme le premier, et l'ayant montré aux assistants, le donnait à une fille de la Charité, laquelle disait à haute voix : BLANC, si le billet était sans marque de lot, et l'enfilait dans l'ordre qu'il était sorti; le contrôleur du premier proclamateur des billets des noms le répétait, tandis que les quatre greffiers les marquaient sur leurs registres.

Quand le billet présenté au vérificateur des lots se trouvait noir et marqué d'un lot, ce vérificateur, après l'avoir montré, disait à haute voix : BON pour une telle somme, et un des greffiers l'endossait et l'enregistrait avant qu'il fût enfilé. Le soir on confrontait les registres des quatre greffiers pour voir s'il n'y avait point eu d'erreur, et les administrateurs qui avaient reçu l'argent et donné les billets des noms déchargeaient leurs registres de ceux qui avaient été tirés.

Après que tous les billets furent tirés, on les contrôla de nouveau avec les billets enfilés de part et d'autre, ainsi que les registres des quatre greffiers, pour vérifier les choses dans une parfaite équité que l'on ne peut assez louer, non plus que l'assiduité et le travail infatigables des administrateurs, qui, pour secourir les malheureux, ont donné des soins à cette affaire que Dieu seul peut récompenser, puisqu'ils ne se sont proposés en tout cela que la pure pratique de la charité, ce qui leur fit déterminer dans le bureau qu'aucun d'eux ne pourrait mettre dans ces loteries, afin qu'il ne semblât pas que l'espérance d'aucun gain les y eût pu engager, et que toute leur conduite y parût aussi désintéressée qu'elle aurait été exacte et fidèle.